

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Me Anne Tonnoir en qualité de quatrième adjointe au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Jean Marc Bouillet, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à l'action sportive, à l'éducation et à l'inclusion par le sport, auprès de Me Anne Tonnoir, adjointe au maire.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M Jean Marc Bouillet, conseiller municipal est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : l'action sportive, à l'éducation et à l'inclusion par le sport

Il remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins. Pilotage de l'activité de l'école municipale des sports, du sport en milieu scolaire, de l'inclusion par le sports et du sport sénior, , relations avec les associations sportives de la ville.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 :

Le conseiller délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.



Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT